

**LE PRESIDENT DU FASO,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,**

- VU la Constitution ;
- VU le décret n° 2019-0004/PRES du 21 janvier 2019 portant nomination (Premier Ministre ;
- VU le décret n° 2019-0042/PRES/PM du 24 janvier 2019 portant composition (Gouvernement ;
- VU le décret n°2019-0139/PRES/PM/SGG-CM du 18 février 2019 portant attributions des membres du Gouvernement ;
- VU le décret n° 2018-0093/PRES/PM/MS du 15 février 2018 porta organisation du Ministère de la santé ;
- Sur proposition du Ministre de de la Santé ;
- Le Conseil des ministres entendu en sa séance du 06 juin 2019 ;

DECRETE

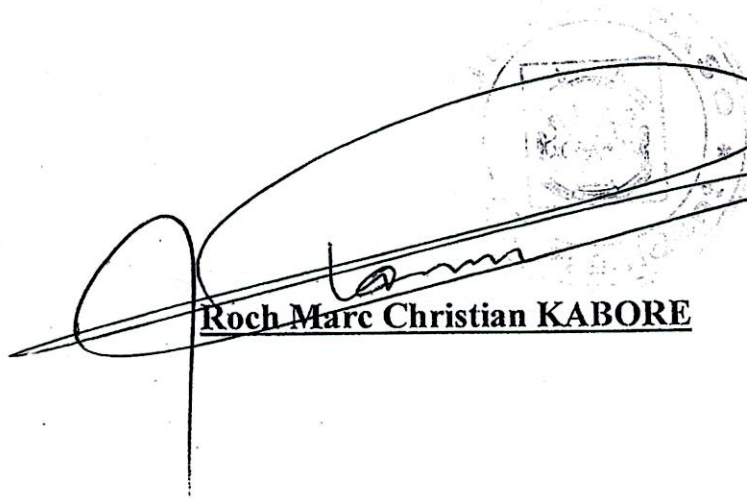
ARTICLE 1 : Madame Estelle Edith DABIRE, Mle 80 502 N, Médecin spécialiste en santé publique, est nommée Responsable c
« Programme pilotage et soutien des services de santé
cumulativement avec ses fonctions de Directrice générale de
études et des statistiques sectorielle.

ARTICLE 2 : Monsieur Salif SANKARA, Mle 80 522 K, Médecin spécialiste est nommé Responsable du « Programme accès aux services c
santé » cumulativement avec ses fonctions de Directeur général
de l'offre des soins.

ARTICLE 3.

LE MINISTRE DE LA SANTE EST CHARGE DE L'EXECUTION DU PRESENT decret qui prend effet pour compter de la date de prise de service des intéressés et sera publié au Journal officiel du Faso.

Ouagadougou, le 11 juillet 2019



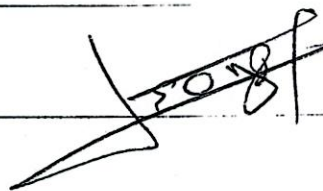
Roch Marc Christian KABORE

Le Premier Ministre



Christophe Joseph Marie DABIRE

Le Ministre de la Santé



Léonie Claudine LOUGUE/SORGHO